

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant SUZANNE GODIN	Numéro de permis 2006018	Date d'inspection Le 11 mai 2021	
Nom de l'établissement Halte de la Passerelle		Numéro de téléphone (506) 863-4302	
Adresse 432 rue Centrale Memramcook NB E4K 3S5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Ashley Kelly		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Tous les protocoles de la phase jaune de Covid-19 ont été suivis.
L'inspecteur a observé des enfants qui jouaient à l'intérieur et à l'extérieur.
Toutes les exigences de renouvellement ont été remplies.

original signé par
Ashley Kelly

Le 11 mai 2021

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Suzanne Godin

Le 11 mai 2021

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date